ASSOCIATION SPORTIVE

DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

36ème RALLYE RÉGIONAL Du MÉDOC

16 et 17 DECEMBRE 2017

www.asacso.free.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et communes traversées de LESPARRE-MÉDOC, COUQUEQUES, SAINT CHRISTOLY MEDOC, SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, SAINT SEURIN DE CADOURNE, que l'Association Sportive Automobile Club du Sud-ouest peut organiser pour vous cette

36ème édition du Rallye Régional du Médoc

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE.

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS.

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes et **l'article 6.2.7.P du règlement sera strictement appliqué, notamment :**

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximal de passages = DÉPART REFUSÉ.

Nous comptons sur votre compréhension.

DE VOTRE ATTITUDE ET DE VOTRE COMPORTEMENT RESPONSABLE

DÉPEND L'AVENIR DES RALLYES

SOYEZ-EN REMERCIÉS

L'ASACSO organise le

36ème RALLYE RÉGIONAL du MÉDOC

Coupe de France des Rallye 2018

Lundi 30 octobre 2017	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 04 décembre 2017	Clôture des engagements (minuit)
Dimanche 10 décembre à partir de 9h00 à 14h00	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Café/tabac TABASCO 16 Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny. 33340 Lesparre-Médoc
Samedi 16décembre à partir de 9h00 à 14h00	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Salle des fêtes de Saint Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc.
Dimanche 10 de 9h00 à 17h00 Samedi 16 de 9h00 à 17h00	Reconnaissances autorisées des ES, (les cordes seront neutralisées)
Samedi 16 décembre de 9h30 à 18h30	Vérifications administratives (selon convocation) à la Salle des fêtes de Saint Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc. .
A partir du samedi 16 décembre 2017	Accueil des Officiels, Commissaires et Organisation à la salle des fêtes de Saint Trélody à Lesparre-Médoc.
Samedi 16 décembre de 10h00 à 19h00	Contrôles Techniques à la salle des fêtes de Saint Trélody à Lesparre-Médoc. 30 minutes après le contrôle administratif, pour les convoqués)
Samedi 16 décembre 2017 à partir de 10h00	Mise en place du Parc de Départ (Stade de Lesparre-Médoc) Avenue du Docteur Ben Aben et Avenue Jean Moulin
Samedi 16 décembre 17h00	1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au PC Course à Lesparre-Médoc
Samedi 16décembre 20h00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ (avec heure et ordre de départ) sous le Kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc.
Dimanche 17 décembre 07h15-14h07	Départ et Arrivée 1ère voiture VHC
Dimanche 17 décembre	Affichage du classement final 30 mn après que la dernière voiture soit entrée au Parc Fermé de Lesparre-Médoc.
Dimanche 17 décembre	Remise des prix sur le podium devant le kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc.

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest est Organisateur Administratif et Technique du36ème RALLYE REGIONAL du MEDOC

Le présent règlement a obtenu les autorisations suivantes :

Enregistrement à la L.S.A. d'Aquitaine-Guyane N°……..en date du

COMITE D'ORGANISATION

Président :	Alain TRILLAUD.
Responsable terrain :	Serge MIKLOU.
Chronométrage VHRS :	VDS Racing
Chronométrage Moderne / VHC :	Alain TRILLAUD
Responsable Officiels :	Alain TRILLAUD
Contrôle Administratif :	Alain LACOUTURE.
Commerce :	Alain TRILLAUD, Gérard BONNET, Christophe BERNIER.
Presse, Média :	Frédéric LLORENS.
Remise des Prix :	Christophe SCHNITZLER
Gestion des Parcs :	Didier BONNET
Imprimerie :	Serge MIKLOU
Logistique :	Philippe BALAYE
Parcours/ Mairies :	Serge MIKLOU
Responsable des ES :	Patrick SAINT MARTIN
Road Book :	Jean Pierre DESPREZ, David DUBOURG
Cahier de Sécurité :	Jean Philippe LABEYLIE
Commissaires :	Charlie et Marie Paule POUPIN
Secrétariat :	Alain TRILLAUD
Comptabilité :	Jerry GAUGAIN, Odile MASSELIN
Matériel :	Jean Philippe LABEYLIE
Site Internet :	David DUBOURG
Gestion des Engagés :	Marc DALSHEIMER

Et tous les Membres de l'ASACSO et Bénévoles.

SIEGE SOCIAL DU RALLYE

ASACSO :	8, place des Quinconces 33000 BORDEAUX
	Tél : 05.56.52.35.81 asacso33@gmail.com
Secrétariat du rallye :	Alain TRILLAUD
	Tél : 07 86 1717 25
Permanence du rallye :	**Samedi 16 et Dimanche17 Décembre 2017**
	Ecole Jacques Prévert , Cours Victor Hugo à Lesparre-Médoc
Tableau d'Affichage :	Officiels et informations sous le kiosque à musique Rue de Gramond
	A Lesparre-Médoc

1.1 P - OFFICIELS DE L'EPREUVE

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J. Claude LABEYRIE	1996	1009
Membre du Collège	Robert COMBE	11108	1006
Membre du Collège	Annie FOURCADE	15.323	1006
Directeur de Course Général	Guy TRONCAL	1056	1706
Chargé(e) des VHRS auprès du DCG	Francis BRANDY	43050	0801
Directeur de course Adjoint PC ES 1-3	Françoise BOUCHON	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES 2-4	Patrice MARTY	9699	1015
Directeur d'Epreuve 1-3	Jean Pierre RAYMOND	12215	1004
Adjoint 1- 3	Jean Claude BERGALONNE	234730	1016
Directeur d'Epreuve 2-4	Laurent TEILLARD	10182	1706
Adjoint 2-4	Jean Louis POINTET	12213	1009
Chronométreurs Responsables	Monique BOUGEOIS Frederick DUCROCQ	132530 19399	1004 1004
Chronométreur Départ ES 1-3	Laurent LAPOUGE	13530	1101
Chronométreur Départ ES 2 - 4	Christelle VALETTE	12194	0805
Chronométreur Arrivée ES 1-3	Jean Louis TISSERAND	181287	1106
Chronométreur Arrivée ES 2-4	Alain BRUN	30267	1706
Commissaire Technique Responsable	Serge LARQUEY	8454	1006
Commissaire Technique	Claude PINA	13191	1004
Commissaire Technique	Alexandre FOURCADE	28760	1006
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189624	1009
Commissaire Stagiaire	Hervé ARCHAMBAUD	235258	1009
Responsable parc fermé	Didier BONNET		1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	Philippe JEAN	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	Patrick CHABENAT	3769	1003
Chargés des Relations avec les Concurrents	Jean Pierre PERRIER	21244	1015
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11119	1004
Médecin Coordinateur	Marie Hélène CARDOUAT	245360	1009
Responsable des commissaires	Charles POUPIN	38018	1009
Voitures ouvreuse / balai	Jean François FOURCADE Alain LACOUTURE	8460 143430	1006 1009
Chargés des relations presse	Frédérick LLORENS	234706	1009

1.2 P – ELIGIBILITE

Le **36ème Rallye Régional du Médoc** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2018(coefficient 2).

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile d'Aquitaine-Guyane 2018.

Le Challenge des Commissaires 2018(Ligue d'Aquitaine).

1.3 P–VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications ayant lieu le Samedi 16 décembre 2017

Vérifications Administratives : samedi16 de 9h30 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint TrélodyRue Jean Fourmentà Lesparre Médoc

Contrôles Techniques :samedi 16 de 10h00 à 19h00 à la salle des fêtes de Saint Trélody à Lesparre Médoc

Temps imparti de 30 minutes entre l'administratif et le technique.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Carrosserie MOULIA DESIGNS ZAC de Belloc 17 rue desRémouleurs 33340 Lesparre Médoc Tel : 05 56 09 41 72 – Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00€ TTC (tarif fixé par la FFSA)

ARTICLE 2 P – ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P – DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P - Toute personne qui désire participer au 36ème Rallye Régional du Médoc doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée, avant le 4 décembre 2017 (cachet de la poste faisant foi) à :

Marc DALSHEIMER, 27 ter, rue du Bois Gramond, 33320 EYSINES.
Tél : 06.07.69.01.21
marc.dalsheimer@wanadoo.fr

Le règlement et le bulletin d'engagement seront disponibles sur le site Internet www.asa.acso.free.fr.Joindre la copie des licences et des permis de conduire des pilotes et copilotes.

3.1.10 P – Le 36èmeRallye Régional du Médoc est couplé avec les 4ème Rallye VHC et VHRS du Médoc et le 2ème Rallye Médoc ENRS.

Le nombre de véhicules engagés est fixé à 165 maximum selon la répartition suivante : 20 VHC, 120 modernes, 20 VHRS, 5 ENRS. Lorsque le chiffre maximum de chacune des catégories est atteint, une liste d'attente sera constituée.

Si l'une de ces catégories n'atteint pas ce chiffre, la liste des partants pourra être augmentée dans les autres catégories. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye si, au 1erdécembre, le nombre d'engagés est inférieur à 100.

3.1.11.1 P – Les droits d'engagements sont fixés de la manière suivante :

Avec la publicité facultative des Organisateurs :	310€
Sans la publicité facultative des Organisateurs :	620 €
Equipage complet ASACSO :	270 €

3.1.12 P – **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements (chèque à l'ordre de l'ASACSO).**

ARTICLE 4P –VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 P- ASSISTANCE : Conforme au règlement FFSA

Autorisée uniquement dans le parc prévu sur leRoad-Book, Avenue du Docteur Ben Aben et Avenue Jean Moulin au stade de Lesparre-Médoc.

Les remorques seront interdites dans le périmètre du parc d'assistance. Elles devront impérativement être stationnées à l'emplacement prévu à cet effet Rue AbbisBergeyà Lesparre-Médoc.

Pour toute assistance avec un poids lourd, veuillez contacter impérativement :

Jean Philippe LABEYLIE au 0689 841 975ou Didier BONNETau 0669 940 930

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

De tenir, à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer, sous chaque voiture de course, une bâche étanche (de 3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.3 P – Limitations de changement de pièces :

Conformément au règlement de la FFSA

4.5 P -ECHAPPEMENT :

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder les 100db à 75% du régime moteur maximum.

4.6 P -IDENTIFICATION DES VOITURES :

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou promotion s'appuyant sur l'image du « Rallye du Médoc » devra être autorisée par les organisateurs.

ARTICLE 6P – SITE et INFRASTRUCTURES

6.1 P -DESCRIPTION.

Le 36ème Rallye Régional du Médoc représente un parcours de : 108.300 Kms
Il est divisé en 1 étape et 4 sections.
Il comporte 4Epreuves Spéciales d'une longueur de 39,600 Kms

Les Epreuves Spéciales sont :

SAINT CHRISTOLY/COUQUEQUES = 7,600 Km x 2 15,200 Kms
SAINT SEURIN / SAINT GERMAIN: 12,200Kms x 2 = 24,400 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2 P -RECONNAISSANCES.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des Rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissances est **LIMITE** à trois (3) passages au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des Epreuves Spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le port de l'autocollant, avec l'annotation « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire.

6.2.6 P – Dates & Horaires

Les reconnaissances sont <u>UNIQUEMENT AUTORISEES</u>le dimanche 10 décembre de 9h00 à 17h00 et le samedi 16de 9h00 à 17h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

6.2.7 P – Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et des heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :
.Départ refusé.
.Amende identique à la valeur de l'engagement.
. Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.
Les trois pénalités sont cumulables.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 P -DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Les signes distinctifs des Officiels et des Commissaires sont :

- Directeurs de Course : chasubles marquées DIRECTEUR DE COURSE (ROUGE)
- Commissaires de Route : chasubles marquées COMMISSAIRE(ORANGE)
- Chefs de Poste : chasubles marquées CHEF DE POSTE (ORANGE BARRÉ)

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS - APPELS

Conformément au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conformément au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P – PRIX

	1er	2ème	3ème	4ème
Classement Général Scratch	310 €	200 €	100 €	50 €
Classement par Groupe (5)				
Plus de 15 partants De 11 à 15 partants De 5 à 10 partants De 2 à 4 partants	200 € 200 € 200 € 200 €	120 € 100 € 80 €	80 € 50 €	50 €
Classement par Classe (24)				
Plus de 15 partants De 11 à 15 partants De 5 à 10 partants De 2 à 4 partants	250 € 250 € 250 € 250 €	150 € 100 € 80 €	100 € 80 €	80 €
Equipage entièrement féminin				
Si deux partants et plus	150 €			

Nota : Le Groupe et le Scratch sont cumulables.

Le Groupe et la Classe ne sont pas cumulables

Le Scratch et la Classe ne sont pas cumulables

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les chèques correspondant aux prix seront envoyés dans le courant de la semaine suivant le rallye. Les voitures pourront sortir du Parc Fermé dès la fin du délai réglementaire de réclamation soit 30minutes après l'heure d'affichagedes résultats (heure écrite sur le document affiché) et cela pour chacun des rallyes,sauf VHRS pas de parc fermé obligatoire.